

## PERROT DUVAL HOLDING S.A., Genève

### Convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

### l'Assemblée générale ordinaire

le jeudi 26 septembre 2019, à 11h00, à l'Hôtel Beau-Rivage, à Genève.

### Ordre du jour:

#### 1. Approbation du rapport de gestion 2018/2019

Proposition: Approbation.

#### 2. Comptes 2018/2019, comptes du groupe, rapport de rémunération et rapports de l'organe de révision

Proposition: Approbation des comptes 2018/2019;  
Approbation des comptes du groupe 2018/2019.

#### 3. Répartition du bénéfice au bilan 2018/2019

Bénéfice reporté au 1 <sup>er</sup> mai 2018	CHF	8'761'850
Résultat de l'exercice	CHF	128'719
Proposition d'attribution à la réserve légale	CHF	- 6'436
Proposition de report à nouveau	CHF	8'884'133

#### 4. Décharge au Conseil d'administration

Proposition: Décharge.

#### 5. Elections

##### 5.1 Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration

Proposition: Election nominative de MM. Nicolas Eichenberger, Frédéric Potelle et Luca Bozzo au Conseil d'administration et, dans un vote séparé, de M. Nicolas Eichenberger à la Présidence du Conseil d'administration pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire

##### 5.2 Comité de Rémunération

Proposition: Election nominative de MM. Frédéric Potelle et Luca Bozzo au Comité de Rémunération

##### 5.3 Représentant indépendant

Proposition: Election de M. Pierre-Yves Cots, rue Ancienne 88, 1227 Carouge comme représentant indépendant pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### 5.4 Election de l'organe de révision

Proposition: Election de KPMG, Neuchâtel, comme organe de révision des comptes statutaires et consolidés pour l'exercice 2019/20.

## **6. Rémunérations**

### **6.1 Conseil d'administration**

Proposition: Approbation du montant brut global maximal de CHF 100'000 pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2019 à l'Assemblée générale ordinaire 2020.

### **6.2 Direction du Groupe**

Proposition: Approbation du montant brut global maximal de CHF 400'000 pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2019 à l'Assemblée générale ordinaire 2020.

## **7. Divers**

Le bilan et le compte de résultat pour l'exercice 2018/2019, le rapport de l'organe de révision et le rapport du Conseil d'administration sont, depuis le 29 août 2019, à la disposition des actionnaires au siège de la société (rue de Candolle 16, 1205 Genève), ainsi qu'à l'adresse internet [www.perrotduval.com](http://www.perrotduval.com).

Pour assister à cette Assemblée générale, Mesdames et Messieurs les actionnaires devront se munir soit de leur(s) action(s), soit d'un certificat de blocage, soit d'une carte d'admission qui leur sera délivrée jusqu'au 20 septembre 2019 sur remise de leurs titres ou d'un certificat de dépôt, par l'UBS SA. Les frais de délivrance de l'UBS SA pour cette carte d'admission sont pris en charge par Perrot Duval Holding SA.

Selon l'art. 11 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse du 20 novembre 2013 (ORAb), la représentation des actionnaires par un organe de la société ou par un dépositaire n'est plus autorisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée générale ont la possibilité de conférer leurs pouvoirs au représentant légal, à un autre actionnaire ou au représentant indépendant selon l'art. 8 ORAb, M. Pierre-Yves Cots, rue Ancienne 88, 1227 Carouge ([py.cots@cofida.ch](mailto:py.cots@cofida.ch)). La délégation des pouvoirs et les instructions de vote doivent être écrites; si le représentant ne reçoit aucune instruction ou s'il reçoit des instructions imprécises, il s'abstiendra (art. 10 al. 2 ORAb).

Genève, le 6 septembre 2019

Le Conseil d'administration